

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Lydia CHEVALIER, 1^{ère} adjointe, puis de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 23 juin 2022

Etaient présents : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Philippe SAINTE-CROIX, M. Michel ROUZIOU, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, Mme Natacha EUSEBE, Mme Josseline JASON, M. Rida BOULTAME, M. Aziz BOUJDAG, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, Monsieur Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne pouvoir à Mme CHEVALIER

Mme FAUQUEUR donne pouvoir à M. ROLLET

M. GOURY donne pouvoir à M. LANTERI

Mme CARON donne pouvoir à Mme FOURSANE

Conseillers municipaux ayant rejoint la séance en cours

M. BOUJDAG a rejoint la séance pendant l'étude du relevé de décisions, à 20h30

Mme COUCHOT a rejoint la séance pendant l'étude du relevé de décisions, à 20h45

Madame Régine WATERLOT est désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20220629-2-2-06-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 2.2/06/2022

NOMENCLATURE ACTES :

8.9 Culture

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES ECOLES DE MUSIQUE MUNICIPALES DE VAUREAL ET DE CERGY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Lydia CHEVALIER, adjointe au Maire en charge de la culture et de la communication,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil Municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU le schéma national d'orientation pédagogique d'enseignement de la musique (ministère de la Culture, 2008) et le schéma départemental de développement de l'enseignement artistique,

CONSIDERANT l'opportunité de signer une convention de partenariat liant les écoles de musique municipales des villes de Vauréal et de Cergy, afin d'harmoniser progressivement les écoles sur les plans pédagogique et artistique pour offrir une qualité d'enseignement homogène aux élèves sur le territoire,

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE A L'UNANIMITE
(M.Boultame n'a pas pris part au vote)

ARTICLE 1 : DE VALIDER la convention de partenariat (jointe en annexe) entre l'école de musique municipale de Vauréal et l'école de musique municipale de Cergy.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes s'y rapportant.

ARTICLE 2 : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal
Sylvie COUCHOT**



Date exécutoire : 07 JUIL, 2022
.....

Date de notification 07 JUIL, 2022
.....

Date de mise en ligne 07 JUIL, 2022
.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.